L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

MERCREDI MATIN, 20 JUIN 1838.

POUR GOUVERNEUR: A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat.

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle ardent et infatigable pour le service public; que l'exécution des lois il a montré fidélité, et dans les grandes et importantes nominations qu'il a faites, il a montré impartialité et un grand égard pour les vrais intérêts de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec leur estime et égard personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès JOHN SLIDELL.

POUR LE SENAT DE LA LOUISIANE.

ALBERT HOA.

ÉLECTIONS.

C'est par des faits, que nous répondons aux incriminations portées contre notre candidat; et chaque jour nous voyons les colonnes des journaux prieuristes redire les mensonges de la veille, avec la même assurance que s'ils n'eussent pas été démentis. Ils considèrent comme chose jugée ce qu'ils ont une fois avancé; et ces redites, toutes pitoyables qu'elles sont, finiront par produire quelque effet, si elles n'étaient soigneusement relevées. C'est, nous le concevons, un fléau pour nos lecteurs; et, quand, pour la centième fois, nous redisons que M. Roman, étant au collège de Baltimore n'avait pu *fermer l'oreille au cri de la patrie*, nous retrouvons plus tard le même non sens dont nous avions cru faire justice. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre! Mais, à bon entendeur salut! Et le public appréciera la bonne foi de nos antagonistes; et se rira de l'acharnement qu'ils mettent à vouloir tirer parti d'une accusation désormais insoutenable!

La manie des parallèles est également fâcheuse pour nos lecteurs, et les contrastes que l'on prétend établir entre les deux prétendans donneraient matière à s'égayer s'ils n'indignaient une haine et un déchaînement qui sortent des convenances de la presse! Si l'on met en avant l'administration de M. Roman, tout à coup surabondent les éloges de l'administration de M. Prieur; et les conséquences les plus extravagantes sont tirées des *immenses* talens qu'il a déployés dans l'exercice d'une place, où le bon sens est pour ainsi dire la seule qualité nécessaire! Que l'on vante aux habitans des campagnes les grands moyens, la haute instruction de M. Prieur, pas d'entre eux n'ont assez connu pour réduire à leur juste valeur de telles exagérations; mais ceux qui ont été long temps témoins d'une gestion toute routinière s'indignent d'une audace si flagrante! Un exemple tiré des actes avérés de M. Roman et de M. Prieur suffira, nous n'en doutons pas, pour mettre les électeurs à même de juger auquel des deux appartient la qualification de *routinier*; et qui des deux mérite les louanges de ses concitoyens!

L'état déplorable de la prison d'Etat avait attiré le blâme de ceux qui avaient approché de ces sentines de tous les misères humaines, et le cri de l'humanité s'était enfin fait entendre. M. Roman, pénétré de cette vérité qu'aujourd'hui le public est intéressé plus qu'on ne le pense généralement à la bonne tenue des prisons, suggéra l'établissement d'un *pénitentiaire*; et sa persévérance fut couronnée d'un succès d'autant plus honorable, que le système introduit était plus analogue à l'esprit du siècle. Déjà, néanmoins, le conseil de ville avait tenté à plusieurs reprises d'édifier une prison appropriée aux besoins d'une cité qui grandissait d'année en année; et qui peuplait les prisons, bien au delà de leur capacité! Les plaintes du public et de la presse avaient trouvé grâce devant les représentans de la communauté; et l'on avait décrété l'érection d'une prison dont l'humanité n'eût plus à rougir! Qu'en advint-il? Le maire, ce même D. Prieur que l'on nous représente comme l'homme du progrès; comme l'ennemi de la routine, mit un premier veto, puis un second; enfin, après bien du temps, le conseil de ville ayant maintenu par le vote *des deux tiers* de ses membres la résolution prise, on avait lieu d'espérer que le maire finirait par céder à l'autorité de la raison, de l'humanité, ou du moins à celle de la loi. Vain espoir! plusieurs années devaient encore s'écouler durant lesquelles resteraient entassées les victimes d'une infection capable à elle seule de désoler la ville et qui par fois avait enlevé jusqu'à 10 prisonniers par jour! Cependant, le pénitentiaire du Bâton Rouge témoignait du zèle de M. Roman pour le bien public et pour l'humanité; et tandis qu'ici l'on gémissait encore à l'aspect des rigueurs maintenues par le *bon vouloir* d'un maire: le cœur se trouvait plus loin soulagé par la salubrité et par la bonne tenue d'un pénitentiaire digne d'un pays éclairé! N'aurait on donc que des éloges à faire de l'ex-maire d'Orléans, de ce démocrate zélé, chez qui les soupirs du prévenu, du prisonnier pour dettes ne rencontraient aucune fibre à faire vibrer! Quelle justification apporter en faveur du magistrat qui, renfermé dans la *routine*, et dans l'orgueil de ses interminables *veto*; laissait gémir, souffrir, périr de pauvres gens dont on n'a pas honte aujourd'hui de proclamer le bienfaiteur et le père?

Ce sont encore des faits qui peuvent se prouver par des actes authentiques; et que nous avons malheureusement trop présents à la pensée pour ne pas frémir de l'idée d'un Etat tout entier confié aux soins de celui qui n'a vu dans d'affreuses prisons qu'une punition anticipée du crime; et dans des prisonniers torturés par leurs fers que des coupables à punir. Si ce n'est pas là de la routine et de la plus encroûtée nous n'entendons plus le sens du mot! Quel est le routinier, de M. Roman à qui l'on doit le pénitentiaire; ou de M. Prieur qui a retardé de bien des années l'effet de la bienfaisance du conseil de ville et l'érection des prisons actuelles?

Question électorale.

L'utilité du pays, et le bien public devraient être sans contredit l'unique objet à se proposer dans l'élection; et dès lors, la question se simplifiait fort. En faisant l'examen des qualités nécessaires pour remplir un emploi, on se rendrait compte de celles que possèdent les divers candidats, on en viendrait de suite à une conclusion satisfaisante; et toujours les emplois seraient dévolus au plus digne. Mais, il n'en est pas ainsi; et c'est un désir de servir un parti, une caste quelconque, que l'on sacrifie d'ordinaire toute autre considération. Pour motiver, du moins en apparence, l'esprit qui les dirige, on s'en prend à partie les candidats, non sur leurs actes bons ou mauvais; non sur leurs talens ou leurs mérites, mais, sur leurs manières, sur leur tenue, leur mode d'existence. Par un contraste assez plaisant, le démocrate, l'homme populaire dans ses actes publics et dans ses opinions privées se voit ainsi taxer d'aristocratie dans ses manières, par les mêmes gens qui... comme *loco foco*! L'habit ne fait pas le moine, dit un vieux proverbe; et, de ce que Mr. White est assez peu soigneux de son extérieur, il serait assez curieux de conclure à la popularité d'un... simple de son extérieur! C'est pourtant une des anomalies de l'époque; et l'on fait un mérite au candidat Whig d'un abandon qui passerait aux yeux pour inconvenant. Voici qu'une tenue décente, soignée même... serait un titre d'exclusion pour un député destiné peut-être à représenter à la... une population riche et jalouse de sa réputation d'élégance et de bonne tenue!

Plusieurs exemples cependant viendraient, au besoin, à l'appui de l'opinion de ceux qui tiennent à cette respectabilité dans l'extérieur. *Condorcet*, ... le génie a porté si haut la philosophie de l'esprit humain; ce philosophe profond, ce travailleur infatigable, était des plus recherchés dans son vêtement et dans ses manières! Le génie de la démocratie, le tyran de l'aristocratie, ... qu'on tenait à quelque supériorité, ... après lui même et un d'une recherche, et souvent d'une élégance affectée; ce qui ne prouve assurément pas qu'il fait une carmagnole, ou un bonnet rouge, pour être représentant d'une grande nation! ... de la coupe ... de rigueur au maintient, ... des motifs d'exclusion!

Adressons nous plus haut, que le génie du bien, ... l'esprit d'ordre, que l'amour du progrès soient les ... ceux de nos voisins, et des lors, certains de ... défendre au congrès les grands intérêts de la ... nous ... peu de la coupe d'habit ... Mr Slidell représentera di... une digne population!

M. BURTHE ET LE BILL DE M HOA.

Un citoyen respectable demandait ces jours derniers à M. Burthe, s'il n'avait pas approuvé le bill de Baq..., tel qu'il avait été présenté par M. Hoa:—Non, m... —Entendons nous, le bill par lequel ... M. Burthe—Mais, je ... frappé par le veto du gouverneur,—M... dites vous du bill de M. Hoa? J'ETAIS EN FAVEUR DU PROJET DE LOI PRESENTÉ PAR CE SENATEUR répondit M. Burthe. D'après cette confession de M. Burthe on voit donc qu'il ne fait pas ... de ceux qui accusent M. Hoa d'avoir voulu ... les banques, mais bien au contraire, qu'il PARTAGE LES MEMES VUES que contenaient ... les résultats ... pays, s'il n'avait été ... les amendemens que chaque membre de l'assemblée générale croit devoir y faire. Il est donc si BIEN PROUVÉ QUE M. BURTHE PARTAGE EN TOUS POINTS les principes du bill de M. Hoa que nous ne le croyons pas capable de dire le contraire.

Nous transcrivons *textuellement* du *Courrier* d'hier l'article suivant.

VOL DE L'ESTAFETTE.

"Dans la nuit du 13 courant, l'estafette entre Nashville et Louisville a été volée près de *Bacon creek, Ky.* Le postillon a été enlevé de force de son cheval, et la malle conduite dans les bois, où elle fut trouvée le lendemain matin, à environ un mille de la route. Les sacs avaient été coupés et le contenu des lettres enlevé. Les lettres coupées et mutilées montrent qu'elles contenaient de fortes remises en espèces, checks, post notes, etc., de la Nouvelle Orléans le 8 et le 9, et de la Mobile les 9 et 10.

Les banques, les courtiers, les négocians et autres faisant dans les changes avec le Nord, doivent être sur leurs gardes."

DOCTEUR LUZENBERG.

La conduite pleine d'équité du Conseil de la 1ère Municipalité a répondu entièrement à l'attente du public; et l'on a vu avec reconnaissance un corps constitué représentant la communauté tout entière, tendre une main protectrice à l'un de ses membres odieusement outragé par une société physico-médicale, dont l'inexplicable conduite excite depuis plusieurs jours autant d'indignation que de curiosité. Nous avons peine à concevoir comment une assemblée de gens de l'art que l'on devrait croire occupés des intérêts de l'humanité, soit sortie tout à coup du caractère de modération ou de dignité convenable à des savans, pour se jeter dans une sorte d'arène où, forte de son *incorporation*, elle vient écraser sans ménagement un confrère, un de ses membres les plus distingués; un médecin enfin, dont la science et les talens étaient faits pour l'honorer. Nous ne nous permettrons pas d'entrer dans la discussion relative à une opération qui aurait pu être malheureuse, comme tant d'autres dont ne se vantent pas les opérateurs, sans que pour tant il y ait matière à inculpation. Mais qui, de l'aveu de plusieurs médecins distingués, n'a manqué dans son résultat, que par l'impossibilité d'astreindre le sujet opéré à un régime reconnu pour indispensable en ces sortes de cas. Cependant en dépit du mépris de certains physico médecins, pour la presse journalière, nous prendrons la liberté de demander, à Messieurs du comité physico-médical si l'*incorporation* leur donne le droit d'attaquer un citoyen dans sa réputation, dans son honneur, et dans son existence? Et s'il appartient à une société scientifique de porter sans motifs, un jugement infamant contre les *pratiques immorales et contraires aux règles de l'honneur* d'un homme jusqu'alors estimé et revêtu de l'honneur de représenter l'un des districts de la ville au conseil municipal. L'on s'élève souvent, et avec raison, contre le privilège des incorporations! Mais, il deviendrait intolérable s'il pouvait aller jusqu'où n'a pas craint de l'étendre le bureau de la société physico médicale Nous disons le *bureau*; car, nous craindrions de confondre, dans la foule des noms qui se sont prostitués dans cette indigne affaire, d'autres noms justement respectés! C'est au fond de la question que nous pénétrons; car la science physico-médicale n'était pas du ressort de la presse, à ce qu'assure celle de la Nouvelle-Orléans; nous n'en devons pas moins nous élever contre tout attentat aux droits des citoyens. Si, la conduite de la société est attentatoire, non seulement à l'honneur et à l'existence d'un père de famille; elle l'est encore aux droits de l'autorité judiciaire, en empiétant sur les jugemens d'une cour supérieure, et en prononçant arbitrairement une sentence d'infamie contre un membre de la communauté! La conduite du Conseil de ville, tout honorable qu'elle soit pour le docteur Luzenberg, toute flagellante qu'elle soit pour les membres de la Société Physico-médicale qui ont participé à l'œuvre d'iniquité, n'a pu ... qu'effacer d'une ... flétrissure, et c'est, ... devant les tribunaux compétens que se doit porter une cause qui est d'un intérêt vital pour tous les citoyens; en ce sens que nous ... ne saurait emporter de privilège si inviolable à ce que serait celui de condamner au déshonneur et à la perte de son état l'homme honnête qui aurait encouru la malveillance ou l'envie de quelques confrères éhontés! C'est donc au nom des institutions populaires et légales que nous invoquons la force des lois, et que nous engageons M. Luzenberg à y recourir; si non pour venger une injure personnelle, du moins pour garantir ses concitoyens d'une redoutable inquisition!

PARIS, 8 Mai.

Complot Hubert.—Attentat à la vie du roi.

Dès neuf heures les portes du palais sont encombrées par une cohue de curieux et d'avocats voulant entrer malgré la résistance des sergens de ville, auxquels l'ordre exprès a été donné par le président de ne livrer passage qu'aux personnes ayant droit, et aux avocats vêtus, sous leur robe de la classique cravatte blanche et du pantalon noir de rigueur. Cette double mesure, exécutée rigoureusement, réduit de beaucoup le nombre des prétendans.

A dix heures, on ouvre les portes de l'audience; plusieurs dames, vêtues en robes d'été fort élégantes, se tiennent aux places réservées; la physionomie de l'audience n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire.

A dix heures un quart, les accusés sont introduits, ils sont au nombre de huit.

Hubert est un jeune homme de pauvre apparence. Roux de cheveux, petit; il paraît n'avoir aucune préoccupation.

Mlle. Grouvelle (Laure) est vêtue avec goût, elle a une robe de soie noire, un chapeau blanc orné de roses, elle tient à la main un bouquet de violettes; elle sourit avec aisance aux avocats, en leur donnant la main. Elle est assise sur un coussin que les gendarmes ont eu la galanterie de lui apporter.

Steublen est plus petit qu'Hubert, d'une figure complètement insignifiante

Giraud a l'air distingué; sa figure est calme.

Annat a des manières très rondes.

Leproux est brun, pâle, d'une mise distinguée. Il salue du geste plusieurs personnes qu'il reconnait dans l'auditoire.

Vauquelin est un homme de belle taille et de belle figure, à moustaches taillées militairement; vêtu d'un habit noir d'une coupe élégante.

Valentin a l'œil droit recouvert d'un bandeau noir; il a les cheveux bruns et longs.

La physionomie des accusés dénote la plus parfaite sécurité

Hubert est assisté de Me Arago; Mlle. Grouvelle, de Me Jules Favre avec Me. Billard (ancien préfet) pour conseil, Steublen, Lepoux, Giraud, Vauquelin, Annat et Valentin, de Mes Emarounger, Teste, Le blond, F. Barrot, Colmet d'Aage fils et Ch. Ledru

M. Frank-Carré, procureur-général, assisté de M. Boullay, avocat général, occupe le siège du ministère public

M. Frank Carré: Nous avons reçu de M. Davillier, juré dans l'affaire, une lettre d'excuse, fondée sur la grave maladie de sa femme. La loi ne reconnait pas l'excuse de la maladie de la femme. Nous requérons en conséquence qu'il plaise à la cour d'appliquer à M. Davillier l'art 396 de l'instruction criminelle, pour ne s'être pas rendu à son poste.

La cour, après en avoir délibéré admet l'excuse du juré, et le dispense du service durant la présente session

M Franck Carré: Vu la longueur présumable des débats, et comme il serait possible qu'un de mes jurés ou qu'un membre du jury tombât malade, nous demandons l'adjonction de deux jurés supplémentaires, et d'un troisième assesseur parmi la cour

La cour, après quelques minutes de délibération, ordonne qu'un troisième assesseur lui a été adjoint et que deux jurés seront admis à assister aux débats, pour remplacer, au besoin, les jurés qui seraient empêchés du service pour cause de maladie.

La cour se retire pour qu'il soit procédé au tirage des deux jurés supplémentaires.

Toutes ces mesures préliminaires étant remplies, M Teste se lève, demandant que il soit permis à tous les accusés de s'asseoir sur le premier banc.

L'honorable avocat fait observer à la cour que les défenseurs communiquent avec les accusés assis au second banc

Le président répond que, pour aujourd'hui, les accusés ne seront à leur place, sauf à en changer plus tard, après qu'ils auront subi leurs interrogatoires

M. le président, après avoir invité l'assemblée au silence le plus absolu, interpelant personnellement Me. Arago, lui rappelle l'article 491 du code d'instruction criminelle et le prie d'observer toutes les convenances.

Me Arago: Je m'étonne, M. le président, que vous me rappeliez de cette manière que je dois le respect à la cour

Le président: Comprenez moi bien, Me. Arago; l'observation que je fais ici s'adresse collectivement à MM les défenseurs et non point à vous seul. Je n'ai pas voulu vous déplaire.

Le président adresse aux accusés les questions d'usage

Hubert est âgé de 23 ans; il est corroyeur; il est né à Vasselonne (Bas-Rhin)

Laure Grouvelle, sans profession, âgée de 23 ans demeurant à Paris, rue des Beaux-Arts 2

Saul Steublen, âgé de 32 ans, né à Kromghen (Suisse,) ouvrier mécanicien, demeurant à Paris, rue d'Enfer, 76.

Jean Vincent Guiraud, âgé de 35 ans, commis marchand, né à Volnor (Savoie,) demeurant rue d'Enfer, 76, à Paris

Antoine Annat 35 ans, corroyeur, né à Espalion (Aveyron,) rue Saint-Denis, 201, à Paris.

Léon Valentin, 21 ans, étudiant en droit, né à Saint-Loup (Deux-Sèvres) rue du Cloître Saint Benoit, 24, à Paris

Jules Leproux, 20 ans, juge suppléant à Vervins et demeurant à Vervins.

Aimédé de Vauquelin, 46 ans, propriétaire, né à Alby, arrondissement de Falaise, y demeurant.

Les jurés prêtent serment.

M. le président: Nous devons faire connaître à MM. les jurés que l'accusé Steublen, qui ignore le français, possède une traduction allemande de l'acte d'accusation. Trois experts interprètes ont été nommés par la cour pour transmettre de part et d'autre, entre nous et l'accusé, les questions et les réponses. Après que M. le greffier aura fait la lecture de l'acte d'accusation un de MM. les interprètes ira à Steublen le même acte traduit en allemand. (Un mouvement bien prononcé d'impatience accueille cette déclaration.)

M. le président reçoit le serment des trois interprètes.

L'acte d'accusation étant lu par le greffier est ensuite traduit en allemand à Steublen, par l'expert interprète. Cet électeur, fort peu harmonieuse, n'excite que peu de temps l'hilarité dans l'auditoire. Quelques personnes qui ne s'endorment pas, se prennent à causer et à s'entretenir à voix basse. Steublen lui-même ne paraît pas très attentif à cette fastidieuse lecture.

Après les deux lectures successives de l'acte d'accusation, qui n'ont pas duré moins de quatre heures un quart, le greffier lit la liste des témoins qui sont au nombre de 91.

Le président: La cour lève la séance; demain à dix heures précises, je commencerai l'interrogatoire des accusés.

Il est quatre heures un quart.

Municipalité No 1.

Séance du Lundi 18 juin 1838.

Le conseil s'est assemblé ce jour conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire de faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM. E. Duplessis, Armitage, Luzenberg, Picton, Faurès, A. P. Lanaux, Zenon Colson, Dupuy, Cruzat, Vignié, Lefebvre, Lambert, Préval, Correjolles, Philippe Lanaux et Henri Colson —16

Absens: MM. Crossman, Guillot, Lesseps, Prados, Guesnard et Montandi.

Sur motion, l'absence de M. Roy a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente,

Sur motion de M. Correjolles, résolu qu'un congé de quinze jours soit accordé à M. Armitage

Le Dr C. A. Luzenberg, après avoir obtenu une dispense des règles ordinaires, à exposé au conseil, qu'ayant été traduit à la barre de l'opinion publique par la Société physico-médicale, et flétri par cette société au moyen d'une résolution contenant un arrêt d'exclusion accompagné des expressions les plus diffamantes, sans cependant qu'il ait été entendu aucun fait ni tant à justifier un aussi étrange arrêt, il prie le Conseil de vouloir bien nommer un comité chargé de s'enquérir des charges portées contre lui, en attendant son rapport, M. Luzenberg a demandé la permission de se retirer du conseil.

Sur motion de M. Préval, et après dispense des règles,

Résolu que les membres du Conseil de ville étant d'opinion, que l'accusation portée contre le Dr. Luzenberg par la résolution adoptée par la société physico médicale sous la date du ... ne peut altérer en rien la haute opinion qu'ils entretiennent de l'intégrité et de la moralité du Dr. Luzenberg comme citoyen, et de ses talens comme médecin de cette ville; cette accusation n'étant fondée sur aucun témoignage ou preuve satisfaisante; ils ne peuvent accéder à la demande que leur fait le D. Luzenberg de nommer un comité pour s'enquérir de tous les faits relatifs à cette affaire, et attendu que le Dr. Luzenberg s'est retiré du Conseil pour attendre la délibération du Conseil de ville au sujet de l'ordonnance; en conséquence, Il est résolu, que le secrétaire de ce Conseil est invité à envoyer une copie de la présente résolution au Dr Luzenberg, en l'invitant à reprendre son siège au Conseil de ville, et à y continuer ses fonctions, jusqu'à ce que la société physico médicale ait fait connaître au public les faits sur lesquels leur résolution est fondée.

M. Picton a obtenu la permission d'être dispensé de voter sur cette question.

L'appel nominal demandé par M. Correjolles sur l'adoption de la résolution précédente a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative, MM. E. Duplessis, Armitage, Faurès, A. P. Lanaux, Zenon Colson, Dupuy, Cruzat, Vigné, Lefebvre, Lambert, Préval, Correjolles, Philippe Lanaux et H. Colson.—14 oui.

En conséquence ladite résolution a été unanimement adoptée.

Les motifs suivans ont été soumis au conseil:

Je refuse de voter sur la résolution présentée par M. Préval, parceque j'ai été informé par le secrétaire correspondant de la Société physico-médicale, dont je suis membre, qu'à une séance extraordinaire de cette Société, tenue le 16 du courant, il a été nommé un comité chargé de répondre à la pièce publiée par le Dr. Luzenberg, et que ledit comité fournira un rapport détaillé à une époque très prochaine.

(Signé) J. M. W. PICTON.

Sur motion de M. E. Duplessis, résolu que le secrétaire se transporte dans les parties de la salle du conseil où se trouve maintenant le Dr Luzenberg, et qu'il l'invite au nom du conseil à reprendre son siège.

Le secrétaire a rapporté que le Dr. Luzenberg était prêt à reprendre son siège.

Lecture a été faite d'un message du maire, en date de ce jour. Le 1er article de ce message renvoyait au conseil la résolution passée à la dernière séance, ordonnant l'achat de la propriété de MM. G. Correjoles et Henri, pour faciliter l'ouverture de la rue Robert...

Sur motion de M H Colson, résolu que nonobstant le veto du maire, le conseil persiste dans ladite résolution.

L'appel nominal demandé par M. Correjolles, sur cette motion, a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative, MM E Duplessis, Armitage, Picton, Zenon Colson, Dupuy, Lambert, Lefebvre, Préval, Correjolles, P. Lanaux et H Colson—11.

Pour la négative, MM Faurès, A. P. Lanaux, Cruzat et Vigné—4 non.

L'appel nominal ayant produit la majorité requise par la charte, ladite résolution a été en conséquence adoptée.

Les motifs suivans ont été soumis au conseil:

Je vote contre le veto du Maire, parce que je suis persuadé que la municipalité ne peut pas perdre d'une telle acquisition, et parceque MM. Henri et Correjolles sont très raisonnables, puisqu'ils offrent leur propriété aux mêmes prix et conditions qu'ils l'ont achetée.

(Signé) PH. LANAUX

Le 2d article du message renvoyait au conseil la résolution passée à la dernière séance autorisant Mr. Dupouilly à se servir d'un certain espace sur la Levée en face de la rue St. Louis pour tailler la charpente de la Bourse.

Sur motion de Mr Cruzat, résolu que nonobstant le veto du maire, le conseil persiste dans la dite résolution.

Le dernier article du message renvoyait au conseil pour modification la résolution passée à la dernière séance, fixant ... de nommer des collecteurs aux frais de ... avec un droit de ... honorable, ... la somme de $500 qu'il était auparavant obligé de ... pour frais de collecte des taxes, ...

Le conseil ayant adhéré au veto du maire

Sur motion de Mr Cruzat et après dispense des règles,

Résolu qu'à l'avenir le trésorier sera autorisé à faire ... taxes par un ou plusieurs collecteurs, ... et à ses risques et responsabilité, et ... une commission ... des fonds ... et $500 ...

... en considération qu'en considération de cette ... au trésorier, il sera retranché une somme de $500 sur le salaire annuel alloué à ce ... nonobstant toute ordonnance ou ... à ce contraire.

Sur motion de Mr. Armitage et après dispense des règles,

Résolu que le maire est et demeure invité à requérir le commissaire ... de faire illuminer ... conformément à son contrat tous les ... de la municipalité No 1.

Sur motion de M. Préval, le conseil s'est occupé de l'ordonnance concernant la garde de ville

Pendant la lecture du 1er article plusieurs membres s'étant retirés et le conseil n'étant plus en quorum, sur motion la séance a été ajournée à lundi prochain, 25 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Note hebdomadaire du trésorier.

Bons municipaux à canceler	$22,242
Payé sur tableaux	1,460
Bons municipaux et billets de banque en caisse	10,37? 90
Total de la caisse	$34,07? 90

Pour copie conforme.

D. AUGUSTIN, secrétaire.

FEUILLETON.

DEUX AMOURS.

5e. article.—Un duel en partie liée.

L'adversaire d'Horace était un jeune Lord Anglais qui n'avait point encore trouvé de rival dans les salles d'armes. Il pouvait avoir dix-neuf ans et en était à son premier duel. Quinze jours avant il avait complètement battu, à l'étonnement général, de Beauvoir lui même, dans un assaut, et lui avait fait ... réuni par le premier tireur de Paris. De Beauvoir lui en gardait rancune, et avait saisi avec joie l'occasion de prendre sur un terrain plus dangereux une ... revanche.

C'était donc moins la haine que les guidait que la vanité. Or, lorsque tous deux l'amour propre se ... on peut parier à coup sûr qu'il y aura ...

Les deux adversaires arrivèrent presque en même temps sur le terrain, suivis de leurs témoins.

L'Anglais était un petit homme mince, fluet, pâle, déjà ... Il y avait de l'entêtement sur ce front de vingt ans, et ce visage sur lequel la barbe commençait à poindre était hardi. Le lord ... souvent et sans ... les efforts, comme un homme ... d'une ... son cœur, en courant d'un air ...

Il était vêtu d'un habit de bal et ... blanche semblait ... beaucoup plus ... la bise ... le matin ...

Rien au monde ne dérange un Anglais dans ses habitudes: ... les pyramides d'Egypte ou devant St Pierre de Rome, ... des glaciers de la Suisse, ou les ruines d'Athènes, à Damas, à Constantinople, ... vous apercevrez ... d'un gentleman ... à ... qu'à ... vous trouvez ... un Anglais!

Il avait pour témoins ... Rodolphe de Coury, et le médecin ... Les témoins de ... Henri Latour, dont il ... et Albert de Givardan un des ... temps

Quelques personnes attirées par la célébrité des deux adversaires, dont la querelle avait fait du bruit, se trouvaient depuis une heure au lieu du rendez-vous. Ceux-là formaient la galerie.

C'était enfin l'une de ces solennités, dont les annales du duel ... certaines gens se ... ornent ... toute leur vie l'avoir manqué. Il y eut ... de ... où ... Horace ... que dans ... certains cas ... avantage. Les ... flegme imperturbable ... comme des ... d'un cheval. Il ne ... par des ... dont les paris ... s'appela ... se défier ... à otter son habit.

En effet, l'Anglais venait de mettre habit bas. Il le plia soigneusement, le posa sur une pierre, qu'il eut soin d'essuyer; puis il se débarrassa de sa cravatte ... de chemise et prit l'épée que lui présentait un de ses témoins.

Horace de Beauvoir en fit autant de son côté, mais il y mit moins de précaution.

Il y eut un instant de silence; les plus braves éprouvent un certain émoi, non pas que la crainte... la banale d'un duel, eut pour eux des émotions ... des spectateurs ... deux adversaires le même intérêt qu'on prend à deux ... la première fois se trouvent en présence.

Au moment de croiser le fer, l'anglais fut pris d'un accès de toux qui dura plus d'une minute. M..., s'écria-t-il, en mettant sa main sur sa poitrine, ... vers son médecin: docteur, la toux me donne le plaisir de me donner des jujubes... dans la poche droite de mon habit... c'est cela... merci docteur! il prit quelques jujubes et se remit en garde, en disant à Horace: me pardonne, monsieur, de vous avoir fait attendre... ... c'est ce ... de rhume!... tâchez de m'en guérir et vous ... —Je ferai de mon mieux, répondit Horace, en parant une botte que venait de lui porter l'lord, et en ripostant très bien du l'anglaise en parant à son tour avec une dextérité et une grâce qui fit l'admiration des spectateurs.

Bravo! dit l'un des parieurs, il est aussi beau sous les armes, que dans une salle. Les deux adversaires échangèrent ... quelques bottes, qu'ils enlevèrent ... De Beauvoir qui comptait ... adversaire fit une feinte qui lui avait toujours réussi, mais l'anglais la para en s'écriant: ... celle ci réussit, Horace, ... une botte secrète qu'il croyait posséder seul; cet ... encore l'anglais la para ... c'est un coup d'entant... ... et l'angais porta à son adversaire une de ses bottes ... qui font l'admiration des connaisseurs. Cependant Horace para légèrement ... —Je joue ... monsieur ... ma foi, j'allais même vous apprendre quelque chose.—Vous êtes trop bon, répondit Horace, mais ... j'aime mieux en donner qu'en recevoir. Cependant un instant après, il arriva trop tard à la parade et reçut dans la cuisse une blessure assez profonde.

L'homme ... s'écrièrent à la fois le docteur et Henri Latour, tandis qu'un murmure de désappointement se faisait entendre parmi les spectateurs ... un homme.

Allons! donc, messieurs, s'écria Horace, vous plaisantez sans doute... ce n'est qu'une simple égratignure.

—Voulez vous votre revanche? dit l'anglais—avec plaisir,... ... une partie liée et si la vous convient ... à vous la première manche... voyons qui aura la seconde... va, pour la a conde, dit l'anglais et le combat recommença avec acharnement.

Les yeux d'Horace étincelaient et il avait peine à garder son sang froid. L'anglais au contraire conservait son flegme habituel. Horace l'attaqua avec énergie, le fit rompre à son tour, et l'accula contre un fossé plein d'eau; prenez-garde, lui cria-t-il, vous allez vous noyer, cela ne vaudrait rien pour votre rhume.

—Je vous remercie, monsieur, répondit l'anglais c'est une consolation dont je vous tiendrai compte, Cependant malgré toute son adresse, il fut blessé à son tour, mais légèrement.

—Manche à manche du Horace. Les témoins voulurent s'interposer de nouveau, mais l'anglais s'écria: non pas non messieurs, j'espère bien qu'on nous laissera jouer la belle.

Cependant l'anxiété des spectateurs était arrivée au comble. Ils prenaient à cette partie étrange, dont la mort d'un homme était l'enjeu un intérêt qui se reacablait en rien à la pitié. Du... des, pour la plupart, ils s'occupaient bien plus à disserter sur la valeur des coups qu'à en prévenir le résultat. On eut dit de deux gladiateurs combattant devant une galerie de gladiateurs.

Ce fut donc avec une véritable émotion qu'ils virent les deux adversaires s'engager une troisième fois le combat. Il faut bien l'avouer, la cupidité entrait bien pour quelque chose dans cette émotion. Les parieurs suivaient les coups de leur partenaire avec cette curiosité avide que mettent certains hommes placés à une table d'écarté.

Ici, il est vrai, au lieu de cartes les joueurs tenaient une épée, mais le résultat devait être le même pour eux: perte ou gain. Ils ne disaient pas quand l'un des adversaires avait porté un bon ou un mauvais coup: mauvais écart ou bien joué! mais, bien paré! ou manquée riposte! cela revenait à peu près au même.

D'une autre part, la question n'était plus pour les deux adversaires, seulement une question de vie ou de mort, mais une question d'amour propre Non seulement il leur fallait le triomphe mais le triomphe complet. Aussi ils mirent cette fois plus de prudence dans leur attaque. Ils avaient compris qu'il ne s'agissait plus d'une légère égratignure mais du coup de grace. Un coup à la cuisse, ou au bras eut été ridicule. Il fallait pour en finir, une de ces belles et franches bottes qui vous tuent leur homme, un coup à fond, dans la poitrine. En un mot c'était la belle!

Les deux joueurs avaient cessé de plaisanter. La partie les absorbait tout entiers. Du reste autour d'eux pas un mot, pas un signe. Un silence de mort précédait la mort de l'un des combattans.

Comme par une convention tacite, les deux adversaires ne rompaient plus. Les épées se mêlaient, croisées avec une rapidité sans égale, et l'œil ne pouvait suivre leurs mouvemens, tantôt elles restaient croisées et immobiles, puis reprenaient leur élan. Trois fois de suite Horace para trois coups qui devaient être mortels, il n'échappa que par miracle. Alors un observateur habile eut vu les lèvres de l'Anglais blanchir soudainement. Il avait perdu cette confiance qui jusqu'alors était une partie de son courage. Le duelliste redevint ce qu'il était, un enfant de dix-neuf ans, qui pour la première fois voyait le danger face à face; il pensa à sa jeunesse qui allait s'achever, non sur un champ de bataille, mais dans un duel; à sa noble race qui s'éteignait avec lui; il pensa à sa mère, à sa fiancée qu'il avait laissée à Londres, à sa mère qui attendait son retour, alors il eut peur. Cependant le brave enfant ne recula pas devant le danger. Je ne sais quel funeste pressentiment l'avertit que son heure était arrivée, mais il pâlit il ne trembla pas, s'il perdit subitement l'espoir de vaincre, il rassembla tout son courage pour mourir. Le dandy, le débauché fit place au noble lord: que je meure, se dit-il, comme ont vécu mes aïeux, sans peur!

Pensée à la mort, dans un duel, c'est être mort. Cependant Beauvoir, mais Beauvoire seul s'aperçut que l'Anglais faiblissait. Il le pressa sans relâche lui ... à la fois, à la tête, au cœur, à la poitrine, enfin il ouvrit une place ne le put rattraper et il y enfonça son épée. Le jeune homme blessé porta la main à son cœur, touché! dit ... mais il ajouta avec tristesse, serrée à vous la belle! Monsieur, à mort la belle! il tomba dans les bras de son médecin.

Voici ... superflus, ... à ce dernier ... fait voir ... sa blessure.... Henry a plus de R... Angleterre. (Ramsey était son nom), puis se ... votre Horace: vous avez ... Monsieur, ... bien de siècles de gloire ... d'illustres ... en ... tout en se ... pauvre mère!... et il retomba pour ne plus se lever

Palsambleu, dit Albert de Givardan en s'approchant du Lord, voilà un beau coup d'épée... C'est dommage c'était une brave créature!

J'ai perdu cinquante Louis... c'est vexant, dit un des parieurs.

Il est bienheureux! s'écria Horace en contemplant d'un œil fixe le cadavre de Lord Ramsey,... il est bien heureux, pourquoi ne m'a-t-il pas tué! et il essuya son épée toute rouge encore.

—Oui bienheureux, dit Henri Latour: mort à dix neuf ans, mort avec des illusions, avec l'espérance, qu'il emporte dans sa tombe.

Messieurs, s'écria Givardan, il est plus de midi, allons déjeuner.

Telle fut les oraisons funèbres de Lord Ramsey le dernier héritier de l'une des plus nobles familles de la vieille Angleterre.

(A continuer.)

HAINS B.

DERNIÈRES DATES

New York	juin 11	Liverpool	...
Boston	juin 1?	Londres	...
Philadelphie	juin 12	Havre	...
Baltimore	juin 12	Paris	...
Washington	juin 11	Bordeaux	...
Charleston	juin 14	Madrid	...
Mexico	mai 1?	Cadix	...
Tampico	mai 16	Havane	...
Vera Cruz	mai 19	Houston (Texas)	...

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés.

Navire Garonne, Kimbal, ... L. H. Gale

Navire Win & John, Kobrison, Liverpool, S & J W...

Barque Levant, Herrick, Boston, G. B...

Brick Ceylon, Smock, Boston, ...

Brick Grand Turk, Nichols, Boston, G. B...

Brick Washington, Weston, Boston, J. M. Well & Co

Brick Castor, Flitner, Boston, Kidder & Head

Brick Ann Maria Watts, Thomston, G. B...

Goel Midieska, Hawes, Tampa Bay, S & J P Whitney

Goel Warrior, Hammond, Boston, S & J P Whitney

Arrivés.

Navire Saladin, Simpson, de Liverpool.

Brick Francis Ashby, Ashby, de New York

Brick Susquehanna, Wright, de New York.

Goel Vesper, Eaves, de St. Josephs

Bateau a vapeur Giraffe, Sevier, de Pascagoula.

Bateau a vapeur Cora, Bird, des Opelousas.

Bateau a vapeur Ajax, Rotier, de St. Martinville.

Bateau a vapeur Favorite, Bolbrook, de la Mobile.

Goel des E. U. Columbia, Dellaway, ... Tampa Bay.

Bateau a vapeur Daniel Webster, Philips, de Nashville

THEATRE MARIGNY.

Jeudi 21 juin 1838,

RELACHE.

A cause des répétitions d'Hicotengal

Dimanche 24 juin 1838,

LA PREMIERE REPRESENTATION DE

HICOTENGAL,

Drame en cinq actes et en vers, par un habitant de cette ville.

La direction n'a rien négligé pour faire représenter cette pièce avec toute la pompe qu'elle exige, les décors et les costumes sont entièrement nouveaux.

☞ Les ... aux lettres du navire GARONNE, au bureau du soussigné, ce soir ...

LEVI H. GALE,

20 juin. 23, rue de la Commune.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

EN vertu d'une résolution du conseil de ville, ... il a reçu au bureau de la mairie ... jusqu'au ... pour la fourniture de 33 ... curbstones et ... pieds de gutter stones ...

CURBSTONES.

11,500 pieds courants, de	20	pouces de largeur.
6,500	do	24	do
8,500	do	22	do
3,500	do	20	do

30,000

Les pierres devront avoir trois pieds au moins de longueur sur trois à quatre pouces d'épaisseur.

GUTTER STONES.

20,000 pieds courants gutter stones, de trois ... à ... pouces de largeur.

Le 19 Juin 1838.

20 juin C. GENOIS, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de ville, ... il sera procédé à l'adjudication de ... de la dite municipalité.

Le 19 juin 1838,

20 juin C. GENOIS, maire.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

LES membres de cette société sont invités à se réunir ce soir à la salle de musique ... pour procéder à l'élection d'un commissaire, à ... d'un candidat, et pour prendre en considération ... mesures d'un intérêt général.

Par le Président.

20 juin—1 PARIS, Secrétaire.

AVIS—Le soussigné ayant ... Watt, de Grand Gulf Mississippi, ... affaires de commissions sous la raison de T. Watt & Co, à Grand Gulf, et Nugent, Turpin & ... en cette ville, le nom de l'ancienne société employé pour la liquidation des affaires

20 juin—6 8ps NUGENT & TURPIN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

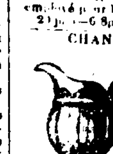

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils ont transporté leur magasin de la rue Vieille Levée No 116 au No. 155, même rue, entre Ursulines et Hôpital, ... de M Graihe. On trouvera toujours dans leur établissement un grand assortiment de ... porcelaine, cristaux, en ... ; on y trouvera aussi ... paniers de fayence assortie pour la campagne...

On pourra se procurer les mêmes assortimens No. 49 rue Condé entre St. Philippe et Dumaine.

20 juin—3 J. COULON & Co.

CAFE DE RIO—400 sacs café de Rio, ... nouvellement ... et à vendre par

20 juin R GRONING & Co.

MAIS—1200 sacs maïs blanc et jaune, à bord d'un chalan et à vendre par

20 juin R GRONING & Co.

PORC—300 barils mess prime, et P. O. à ... et à vendre par G. DORSEY,

20 juin 44, N. L. Levee.

LARD PLATS COTES—50 b... lard ... à vendre par G. DORSEY,

20 juin 44, N. L. Levée.

HUILE DE LIN—10 barils en magasin ... par G. DORSEY,

20 juin 44, Nelle Levée.

DRAYS—Quelques drays de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY,

20 juin 44 Nelle Levée.

EAU DE VIE de Cognac supérieur, garantie ... pour 10 ans en caisses et quart de barrique, à vendre par SLOAN & BROTHERS,

20 juin 39, Nelle Levée.

300 barils farine superfine en ... et à vendre par SLOAN & BROTHERS

20 juin 39, Nelle Levee.

PARCHEMIN, à écrire de première qualité, à vendre par NORMAN STEEL & Co.

20 juin 12, rue Bienville.

INSTRUMENTS de mathématiques de première qualité, à vendre par NORMAN STEEL & Co.

20 juin 12, rue Bienville.

HUILE de lin—5 pipes huile de lin, en débarquement du brick Susquehanna et à vendre par JARVIS & ANDREWS,

20 juin Encoignure Commune & Tchoupitoulas

MAQUEREAUX—153 baquets maquereaux No 1, en débarquement du navire Kentucky et à vendre par WOOD & SIMMONS,

20 juin rue Poydras No. 27

EAU DE VIE de Cognac —15 quarts barriques eau de vie de Seignette et de Bordeaux, à tel... rieur, en débarquement du navire Huntsville et à vendre par WOOD & SIMMONS,

20 juin rue Poydras No. 22

CHAMPAGNE DE CIDRE—70 caisses à vendre par WOOD & SIMMONS,

20 juin No. 22 rue Poydras.

LIQUEURS DU PAYS—Eau de vie de pêche, eau de vie, whiskey de Monongahela, rectifié, genièvre, et imitation de whisky et irlandaise en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,

20 juin rue Poydras No. 24

CIMENT—100 barils, à vendre par WOOD & SIMMONS,

20 juin rue Poydras No. 27

VAUXHALL AU THEATRE ST. CHARLES.

☞ Ouvert tous les soirs. 11 juin—2☞

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—Mess. Wm Walton, ... et autres, etc., etc., contre Jos. E. Marks—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le neuf juillet prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Lacourse, en dessus de cette ville, dans l'îlet No. 41, compris entre les rues Constance, Lacourse, Annonciation et Robin, et désigné par le No 4, sur un plan fait par MM. Mondelli et Reynolds, daté du 17 janvier 1837 et déposé en l'office de H. B. Cenas, notaire public, ledit lot mesurant (mesure française) 60 pieds face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles,—ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Cette vente étant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, pour payer la somme de quatre mille deux cent trente trois piastres trente trois centins, avec intérêts et frais d'instance, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante portant intérêt à cinq pour cent, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—La balance payable à un et deux ans, du trente mars 1839.

FRED. BUISSON,

20 juin shérif.

COUR DE DISTRICT.—Pierre Goyneau et Louis Segessie contre Charles Auguste Ramsay Inc.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le vingt trois juillet prochain, à une heure de relevée,

Deux lots de terre situés en cette paroisse entre la ville et le Bayou St. Jean, près l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, désignés par les Nos. treize et dix-sept, sur un plan fait par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, et déposé en l'office de Octave de Armes, notaire public. Le lot No. seize mesure (mesure française) deux cent quatre vingt mesures face aux rues Lanarpe et Lapeyrouse, et deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces face aux rues White et Broad, et le lot No. dix sept mesure (aussi mesure française) deux cent quatre vingt pieds de face à la rue Lapeyrouse, deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces face à la rue White, deux cent quatre vingt onze pieds six pouces face au chemin de Gentilly, cent soixante six pieds six pouces face à la rue Lanarpe, et trente trois pieds face à la rue Dépôt, ensemble avec la maison et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions: six mille cinq cent soixante et six piastres et cinquante cents, avec intérêts à raison de 5 pour cent sur la somme de six mille cinq cent soixante six piastres, du deux juin 1838 jusqu'à parfait paiement, et les frais d'instance comptant. La balance payable à telles conditions que le juge la jugera à propos de fixer, et qui seront annoncées le jour de la vente

19 juin FRED. BUISSON, shérif.

CAZADORES DE ORLEANS

Atencion!!

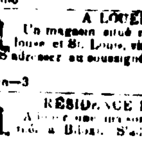

La compañía se reunirá el viernes, 22 del corriente, á las 7 en punto de la tarde, para una Junta General de la dicha, la reunion en casa del honorario Don Honoré Faure, calle San Felipe entre Condé y Levé. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, á los miembros de ella.

Nueva Orleans, 18 de Junio de 1838.

De orden del capitan.

FCO. A. GARCIA,

20 junio Sargento Primero.

A LOUER—Un magasin situé rue Royale, entre Toulouse et St. Louis, vis à vis la Bourse de la Cité.—S'adresser au soussigné, à la Banque de l'Union.

20 juin—3 G BERTUS.

RÉSIDENCE D'ÉTÉ.—A louer une maison meublée et bien située à Biloxi. S'adresser rue d'Orléans, No ... 20 juin—6

UNE personne d'origine française, parlant anglais et espagnol, comptable, connaissant les affaires en général, désire une place ... de 7 à 800 piastres ... dans une maison respectable de commerce de cette ville S'adresser par lettre à la poste, à l'adresse de M. B. 20 juin—3

DEUX Compositeurs français trouveront de l'emploi en s'adressant au bureau du *Figaro*, à côté de la Bourse, entre St Louis et Conti. 20 juin—3

ON a besoin de suite d'une bonne nourrice dont le lait n'ait au pas plus de six mois. On préfèrerait une personne de couleur, libre et sans enfans. S'adresser au No. 25, rue St. Louis, entre Chartres et Levée. 20 juin—1

ON DEMANDE A LOUER à des conditions raisonnables, un jeune nègre de 12 à 14 ans, comme domestique de maison. S'adresser à ce bureau. 20 juin—3

MARCHANDISES du pays, de manufacture de Philadelphie, récemment reçues

Cordon Rovens,
Coton ridé,
Virginie Stripes,
Plaids bleus, &c.

A vendre par colis, à des termes favorables, pour comptant ou consignation. SLOAN & BROTHER,

20 juin 39, Nouvelle Levée.

TRAITES de la Trésorerie, à vendre par KIDDER & HEAD.

20 juin 24, rue Poydras.

A VENDRE par le soussigné

350 sacs café vert de la Havane,
160,000 Cigares Cabanas,
25 barils vin vieux de Malaga doux,
1 caisse chapeaux de paille.

A. M. DE MIRANDA,

20 juin—8 113, rue Bourbon entre St. Louis et Conti.

CAFE & SIGARES DE LA HAVANE—76 sacs café vert de la Havane, 40,000 Regalia de Ugues, première qualité reçus et à vendre par HARRISON, CLEGG & Co,

20 juin rue de la Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable C. Maurian Juge No 11.000 Karl Terri... contre ses créanciers pour un attermoiement. Il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit ... comparaîtront en l'étude de F Grima, not. pub., samedi 30 du courant, à quatre heures de relevée, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable, et pour déduire en outre les ... ; et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Bureau du greffier Nelle Orléans le 19 juin 1838

20 juin—3 3,a ARMAND PITOT, greffier

AVIS.

LE public est prévenu que le président de la Compagnie des canaux Barataria et La Fourche, n'est autorisé à contracter pour et au nom de la compagnie,

... qu'aucune autre personne n'est jamais autorisée à contracter pour et au nom de la dite compagnie, ... d'aucune manière, à moins que ce ne soit en vertu d'une résolution ... spéciale, certifiée par le secrétaire 16 juin—3

LES créanciers de la succession de Charles Carey, sont notifiés de faire connaître au soussigné, dans les 10 jours, et de présenter le compte de ce qui peut leur être dû, accompagné des titres sur lesquels ils sont fondés; et ceux qui doivent à ladite succession, sont invités à venir régler sans délai pour éviter des frais de justice. JOHN CULBERTSON.

Avocat et exécuteur testamentaire,

9 juin—6 3ps rue Ste. Anne No 19

Mairie de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la municipalité No un, avis est donné que le 23 du courant, dans le premier district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit district en remplacement de Mr. P. Lafonta, démissionnaire. La dite élection aura lieu au café de Bonnecaze, rue Conti, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, sous la direction de messieurs J. Maceady et Wm. Frost, comme inspecteurs, et J. Chalaron, comme greffier. C. GENOIS, Maire.

AVIS.

ELECTION DANS LE SECOND DISTRICT SENATORIAL, SAVOIR,

D'UN Représentant au Congrès des Etats Unis, par le premier district d'élection de cet Etat, dont le second district sénatorial fait partie, pour servir pendant les deux années qui suivront le 3 mars 1839.

D'un Sénateur et de sept Représentans à l'assemblée générale de l'Etat pour le second district sénatorial.

D'un Gouverneur pour l'Etat.

Vu la proclamation de son excellence E. D. White, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du ... mai dernier, pour l'élection ci-dessus détaillée, le juge de la ville et paroisse d'Orléans prévient les électeurs du second district sénatorial, que cette élection aura lieu le 2e. juillet prochain et les deux jours suivants, et que conformément à un acte de la législature approuvé le 1er avril 1835, les votes seront reçus dans les lieux suivants, choisis à cet effet par le juge de l'aroisse et par le Juge du premier district judiciaire, savoir;

Dans la première limite, comprenant toute cette partie de la paroisse qui se trouve au-dessous du milieu de la rue de l'Esplanade, à la Salle des danses du Conseil de la troisième Municipalité, sous la surintendance du Juge Président de la Cour de Cité, assisté par MM. A Lanoueill et Thos. A. Morgan, Juges Conseillers de la Cour de Cité.

Dans la seconde limite, comprenant toute cette partie de la paroisse qui se trouve au-dessus du milieu de la rue de l'Esplanade et au dessous du milieu de la rue du Canal, y inclus les établissemens sur le Bayou St. Jean, à l'édifice de la Cour de Paroisse, sous la surintendance du Juge de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, assisté par MM Gallien Préval et O P. Jackson, Juges Conseillers de la Cour de Cité

Dans la troisième limite, comprenant toute cette partie de la paroisse qui se trouve au dessus d'une ligne tirée au milieu de la rue du Canal, depuis le fleuve jusqu'au lac, à la Salle des séances de la 2e. Municipalité (Municipality Hall of the 2d. Municipality), faubourg Ste. Marie, sous la surintendance du Juge du premier district judiciaire, assisté de MM. William Grivot et F. M. Guyol, Juges Conseillers de la Cour de Cité.

Les suffrages, dans chacune des limites ci dessus, seront reçus pendant les trois jours d'élection, savoir; Lundi 2, Mardi 3 et Mercredi 4 Juillet, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après midi, et Jeudi 5, les boîtes contenant les votes recus dans les 1re, 2e. et 3e. limites seront transportées à la Cour de Paroisse, et les votes reçus dans toutes les limites seront, à dix heures du matin, comptés par les trois juges présidant aux élections.

Nouvelle Orléans, 11 juin 1838

CHARLES MAURIAN,

14 juin—3 Juge de Paroisse.

AVIS—La société connue en cette ville sous la raison de P. S. Sanchez et Co, comme marchands de coton, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. P. SYDNEY SANCHEZ, EDOUARD A. MICHEL, JULES BENIT.

18 juin—3

LES soussignés continueront le même genre d'affaire pour leur compte, sous la raison de Sanchez et Michel. P. S. SANCHEZ, E. A. MICHEL

18 juin—3

AVIS—Une montre d'or a été trouvée: le propriétaire pourra la recouvrer en s'adressant, encoignure Esplanade et Levée, en prouvant la propriété et payant les frais de présent avis. 19 juin—3

SUCCESSION DE THOMAS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession d'Adélaïde Damien femme Thomas, sont priés de les présenter au soussigné curateur, et ceux qui doivent à ladite succession sont priés de régler avec lui. VITAL LANNA,

18 juin—3 70, rue Craps.

Aux Amateurs de Paris.

Comme les amis de M. Prieur publient continuellement leurs lettres reçues des différentes parties de l'Etat, que son succès est hors de doute, ... les paris suivans:

Contre M. A. B. Roman, sera élu à la prochaine élection de gouverneur.

$					
100	"	"	"	100	voix.
100	"	"	"	200	"
100	"	"	"	300	"
100	"	"	"	400	"
100	"	"	"	500	"
100	"	"	"	600	"
100	"	"	"	700	"
100	"	"	"	800	"
100	"	"	"	900	"
100	"	"	"	1000	"
100	"	"	"	1100	"
100	"	"	"	1200	"
100	"	"	"	1300	"
100	"	"	"	1400	"
100	"	"	"	1500	"
100	"	"	"	1600	"
100	"	"	"	1700	"
100	"	"	"	1800	"
100	"	"	"	1900	"
100	"	"	"	2000	"
100	"	"	"	2100	"
100	"	"	"	2200	"
100	"	"	"	2300	"
100	"	"	"	2400	"
100	"	"	"	2500	"
100	"	"	"	2600	"
100	"	"	"	2700	"
100	"	"	"	2800	"
100	"	"	"	2900	"
100	"	"	"	3000	"
100	"	"	"	3100	"
100	"	"	"	3200	"
100	"	"	"	3300	"
100	"	"	"	3400	"
100	"	"	"	3500	"

Q IN A CORNER.

P. S. La personne qui serait disposée à accepter le pari ci-dessus, pourra s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le nouveau et magnifique bateau à vapeur CORINTHIAN, capitaine Edgerton, tirant peu d'eau, ayant une grande partie de son chargement engagée, et allant à bord; partira pour les ports ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, mercredi 20 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour le reste de fret ou passage, ayant de vastes et élégantes cabines, s'adresser à bord au wharf de la rue Gravier, ou à ADAMS & HARTWELL,

20 juin—4 36, rue Poydras.

BATEAU DE PASSAGE

Pour Louisville, Cincinnati, Wheeling et Pittsburg.

Le bateau à vapeur, fin marcheur, FAVORITE, capitaine Dunlop, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, jeudi, 21 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Gravier ou à PIERCE SHANNON & BROTHER,

20 juin 57, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS & ALTON.

Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, VANDALIA, capitaine Durst, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira Dimanche, 24 du courant. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL, agents, 38, rue du Camp.

20 juin

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le soussigné offre à vendre le bon bateau à vapeur CHICKASAW, bien connu dans ce port pour sa marche et sa solidité, sa machine est une des meilleures qu'il y ait sur le fleuve. Si le dit bateau n'est pas vendu à l'amiable d'ici au samedi 30 du courant, il sera crié à l'encan le dit jour à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Mr. Cénas encanteur. On peut voir l'inventaire en se rendant de l'autre côté du fleuve chez le propriétaire.

Les conditions sont moitié comptant et le reste à 6 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur le bateau. AUGUSTE BERTRAND,

19 juin—11 de l'autre bord du fleuve.

POUR CINCINNATI—Le

beau bateau à vapeur fin marcheur, MONARCH, capitaine J. W. Fatterson, arrivera à temps pour partir pour les lieux susdits le 27 du courant. Il a de beaux emménagemens, et est très fin marcheur. S'adresser à JOSEPH LANDIS & Co,

19 juin 14, rue Poydras.

POUR ST. MARTINVILLE.

Le steamer AJAX, fin marcheur, et nouvellement construit, capitaine S. Ratier, partira pour les ports ci-dessus le ... courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,

19 juin 19, rue St. Louis.

Pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Biloxi, Ouest et Est Pascagoula.

Le steamer ISABELLA, capitaine Walker, partira du bout du chemin à rails aux lieux susdits le 20 du courant après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. En retournant, il partira de Pascagoula, vendredi matin, touchant à tous les endroits ci-dessus mentionnés, et arrivera au bout du chemin de fer au coucher du soleil. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co.

19 juin 34, rue de la Nelle Levée.

POUR LA MOBILE.

Le steamer LAMPLIGHTER, capitaine Andrews, maintenant à l'ancre dans le nouveau Bassin, recevra du fret jusqu'à mercredi 20 du courant, et partira du bout du chemin de fer, après l'arrivée des chars de 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER KNIGHT & Co.

19 juin 34, Nelle Levée.

POUR NEW YORK—Le goëlette fine voilière AZORA, capitaine Lement, partira comme il est dit ci-dessus, et peut prendre l'équivalent d'environ 30 barils, et recevra des passagers. S'adresser à J S BAILEY,

20 juin 14, rue Bienville.

POUR LA HAVANE.

La goëlette FRANCES ANY prendra un chargement sur le fret, et des passagers qui auront une superbe chambre. Pour les conditions, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à M. DE LIZARDI & Co,

20 juin 103, rue Royale.

POUR BREME.

Le navire EBRO, de première classe, capitaine Wette, partira sous peu. Pour passage seulement ayant de beaux emménagemens s'adresser à LEVI H. GALE,

20 juin 23, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE & BARCELONNE.

Le beau brick fin voilier, ROMITA, capitaine Rosa, ayant tout son chargement engagé partira le 21 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à J PRATS & FILS.

19 juin

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier NAPOLEON, capitaine Cooper, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou passage, s'adresser à J. PRATS & FILS.

19 juin ou à D MARSTON.

POUR LIVERPOOL.

Le navire régulier TACITUS, classé A 1, capitaine Russell, sera prêt à recevoir un chargement dans 4 ou 5 jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE GREEN,

19 juin 64, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.

Le brick paquebot AE classé A1, capitaine Driscoll, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à J W ZACHARIE & Co,

19 juin 53, rue de la Douane.

Devant partir Mardi.

POUR LE HAVRE

Le navire GARONNE, classé A 1, fin voilier, capitaine Kimball, partira positivement comme il est ci dessus mentionné, et peut prendre quatre passagers, si l'on s'adresse immédiatement à LEVI H. GALE,

18 juin 23, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX

Devant partir le 25 courant.

Le ... HIDRO CASTLE, capitaine Carey. Pour fret de 100 balles coton et pour passage, ayant des emménagemens commodes, s'adresser, rue St. Louis 77.

11 juin—16 P. BORDELOIS.

POUR LE PORT-AU-PRINCE

Le beau brick RINGLEADER, doublé, cloué et chevillé en cuivre, d'une marche supérieure, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.

11 juin R GRONING & Co.

A VENDRE pour cause de départ. Une maison en briques au faubourg Tremé, rue des Marais, à quatre appartemens, cuisines hautes, le tout en parfait état. Cette maison est distribuée pour loger deux familles très convenablement.

Une autre, rue des Remparts, en briques à deux étages, cette maison est louée à bail à un prix faisant l'intérêt à 10 pour cent sur le capital demandé, et peut être louée, plus chère

Une autre rue de la Vieille Levée près du Rail Road en briques à étage, et une rue de l'Hôpital.

Une mule race bonne domestique, blanchisseuse, et repasseuse, avec ses quatre enfans, le plus jeune a 2 ans, l'aîné de 11 ans.

19 juin—3 DIDION, courtier.

BOTTES, souliers & Brodequins—37 caisses, en débarquement des navires Cherokee et Bamilus, à vendre par R. G. HOBBS,

18 juin 12, rue de la Douane.

Chemin de fer du golfe du Mexique.

LES livres de souscriptions resteront ouverts tous les jours depuis midi, jusqu'à trois heures, au salon de lecture de la Bourse de la rue St. Louis.

16 juin

AVIS.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'ayant cédé son fonds de restaurant rue de Chartres, à son prédécesseur, il s'occupera exclusivement de l'ancien hôtel Elkins, au Bayou St. Jean, qu'il a pris à bail.

Prêts toujours en mesure de recevoir toutes les partis que l'ont jusqu'ici honoré de leur confiance, ... à leur disposition, soit des repas de commande, soit des dîners privés.

Cet hôtel situé dans la plus saine partie et le plus belle position des environs, ayant vue sur le lac Pontchartrain, est disposé pour recevoir plusieurs familles par semaine ou par mois, lesquels trouveront jour et nuit et ... tout ce que possible l'établissement pour lequel le propriétaire n'a rien négligé pour le rendre agréable aux visiteurs.

18 juin—17 L. CANONGE.

AVIS AU PUBLIC.

LE soussigné prévient le public qu'il ne paiera en aucune dette contractée par sa femme Marie Madeleine Rion, attendu qu'elle a quitté son domicile.

19 juin—3 J. LABERNADIE.

Guérison radicale des Cors.

DON JOSÉ ANTONIO, arrivant de la Havane, et qui a opéré ses cures les plus heureuses de cors aux pieds, ognons et durillons, offre ses services aux personnes qui seraient affectées de ces infirmités. Son traitement, continué pendant 10 ou 12 jours, ne soumet le malade à aucune opération chirurgicale la moins douloureuse, ne se servant d'aucun outil tranchant. Il n'exige le paiement qu'après une entière guérison. Se demeure est rue St. Claude, No. 135, entre Bayou et Ursulines, chez M. Bosco, peintre.

18 juin—4

CHECKS sur New-York, en sommes convenables aux acheteurs, par SCHMIDT & WERNER,

16 juin 80, rue Bienville.

Ventes à l'Encan.

PAR ... L. ...

IL sera vendu jeudi 21 du courant, à midi, à la Bourse, rue St. Louis.

Le brick fin voilier, tirant peu d'eau, DAMON, du port de 188 tonneaux et portant environ 800 barils, ayant de bons emménagemens pour les passagers, et est bien pourvu de vergues, voiles, cordages, comme dito, peut être mis en mer sans dépense.

Conditions:—3 et 6 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

N B L'inventaire peut être vu à bord en face de la rue Toulouse, ou au bureau de l'encanteur susdit No. 39, rue Conti. 20 juin—2

VENTE DE SYNDIC.

Par M. Barnett, Snr.

IL sera vendu lundi, 2 juillet prochain, à 10 heures du matin, au magasin No—Vieille Levée, à quelques portes au dessus du chemin à coulisses, au faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 19 juin 1838, et sous la direction du syndic, une quantité d'articles de quincaillerie, formant le contenu d'un magasin de quincaillerie et d'articles de navires, abandonnés par ... aux créanciers. Les articles seront vendus en lots à la convenance des acheteurs

Conditions comptant. 20 juin—5

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 23 du courant à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St Louis.

Un lot de terre situé dans la ville de Lafayette, faubourg des Religieuses, à l'encoignure des rues Religieuses et Tchoupitoulas, sur la ligne de démarcation de la Ville de Lafayette et de la Nelle. Orléans, lequel lot de terre est désigné par le no. 3 de l'îlet no. 30, conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, sous la date du 29 mai 1829; ce lot de terre est renfermé par les rues Tchoupitoulas, des Religieuses (Nuns street) Ste. Marie et Religieuses (Religious street.) Lequel lot de terre mesure 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Religieuses, le tout mesure française; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en deux maisons en bois dont les dimensions sont données sur un plan particulier dressé par Bergit et maintenant déposé à la susdite Bourse; avec tous les droits de propriétaires, riverains tels qu'ils existent ou pouvant exister conformément à une clause stipulée en faveur des acheteurs, des trois premiers ilots du faubourg, vendus par les Religieuses Ursulines, à Pierre Dorinquy par acte du 10 septembre 1810.

La progression continuelle, les grandes améliorations qui se font dans ces quartiers, le pavage qui s'étend à un ilot de cette jolie propriété et qui doit se continuer jusqu'à Lafayette, la facilité d'avoir à sa promenade toutes les deux heures un omnibus, ne peuvent manquer que d'offrir un placement de fonds des plus avantageux.

Conditions—1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant C. Boudousquié, not. pub. 19 juin—5

SUCCESSION VEUVE MONDE.

Par Dujoux & Fernandez.

No 17 passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 9 juin 1838,

Il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, à midi précis, le lundi, 16 juillet prochain, les propriétés et après décrites.

1o. Un terrain situé à l'encoignure Est des rues Bourbon et Hôpital, ayant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 31 pieds de profondeur face à la rue Bourbon, avec les circonstances et dépendances qui s'y rattachent.

2o. Une négresse nommée Hébé ou Hebby, âgée de 23 ans.

3o. Une négresse nommée Seinie, âgée de 56 ans.

4o. Un mulâtre nommé William, âgé de 11 ans

Conditions:—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les dits billets divisés par coupons, suivant la convenance des héritiers: en cas de non paiement à l'échéance de portement un intérêt à raison de dix pour cent l'an sans que cette clause autorise aucun retard de paiement.

Les actes de vente pardevant Laroque Turgeau, not. pub., aux frais des acquéreurs 12 juin—31

VILLE DE KALB.

IL sera vendu à la Bourse de Cité, jeudi 21 et vendredi 22 du mois de juin prochain, à midi:

LES LOTS DE TERRE

De la ville de Kalb—ainsi que le

MORCEAU DE TERRE

Qui y est contigu, divisé en Lots de diverses grandeurs, depuis 50 arpens jusqu'à un quart d'arpent.

DE KALB est situé au débarquement de Lee, sur le côté Est de la rivière Tangipaho, à quelques milles au dessus de sa jonction avec le lac Pontchartrain, dans la paroisse de St. Tammany.

Cette ville peut entrer en compétition avec n'importe laquelle qui a été offerte en vente publique depuis beaucoup d'années.

Cet endroit forme une colline sur la rivière Tangipaho; elle est élevée, sèche, et l'air y est des plus frais et des plus salubres; il s'y trouve de la bonne eau; le poisson et le gibier y sont abondants; on peut établir des jardins d'une extrémité à l'autre des bords de la rivière, la campagne qui lui est adjacente, peut contenir une population nombreuse, et est très convenable pour y passer l'été.

Aux environs de De Kalb, il se trouve des fontaines d'eau excellente; le chemin qui y conduit est très beau.

On peut établir partout des communications faciles de Madisonville à de Kalb, et de là sur tous les points des campagnes au dessous, en passant par Holmesville, Mississippi, à travers un pays délicieux, parfaitement adapté à l'établissement de chemins de fer.

Les familles qui désirent avoir une résidence agréable et saine, pour y passer l'été, ne peuvent trouver une meilleure occasion que celle qui leur est maintenant offerte.

Les personnes qui désirent acheter ou vente particulière trouveront le propriétaire sur les lieux le ... de chaque mois, ou pourront s'adresser à M M G. Penn, à Covington, et le public est invité à visiter cet endroit afin que chacun puisse se convaincre lui-même. Le plan ainsi que la carte seront exposés à la Bourse, le jour de la vente.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, payable à la banque de l'Union de la Nlle. Orléans, ou à Covington, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Samedi 30 juin 1838, à trois heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de ladite paroisse St. Jean-Baptiste, rendu le 23 courant, il sera exposé en vente publique, par le juge ex-officio encanteur de la dite paroisse, sur la terre ci-après décrite, les biens meubles et immeubles appartenant en propre à la succession de feu Jacques Stayère, ainsi que les biens que possédait en indivis avec Edouard Wells, Joseph Stayère, Antoine Tassin, Lucien Wells et la dame veuve Noël Wells, qui ont tous consenti à cette vente.

Les biens appartenant en propre à ladite succession sont:

1o. Un lit, une armoire, un miroir de toilette, un fusil de chasse à deux coups, quelques outils de charpentier et autres, une paire de bœufs domptés, une charrette, deux vaches, deux jeunes taureaux, 13 moutons et une certaine quantité de maïs.

2o. Les deux esclaves suivans: Louise Anna, griffonne américaine de 25 ans, blanchisseuse et cuisinière, et Antoine, nègre africain de champ, d'environ 45 ans, affligé d'une hernie.

3o. Une terre située de ce côté paroisse sur la rive droite du Mississippi, ayant un arpent plus ou moins de face audit fleuve, sur une profondeur d'environ soixante cinq arpens, fermant de manière à terminer en angle aigu, bornée d'un côté en haut par celle du ... Joseph Stayère.

Les biens indivis sont:

1o. Quelques bêtes chevalines et quelques vieux bâtimens qui seront vendus pour être enlevés, et dont partie est située sur la terre ci-dessus décrite et partie sur d... propriété avoisinantes dans la sombre de ces bâtimens se trouve une sucrerie délabrée contenant cinq chaudières à sucre, un puits et un vieux moulin à cannes.

2o. Deux esclaves, savoir: Adam, nègre créole d'environ 35 ans, charretier et laboureur, et Pierre, nègre africain de champ, d'environ 35 ans.

CONDITIONS:—Le mobilier payable comptant. Les esclaves payables par moitié, à un et deux ans de crédit, à compter du jour de la vente.

La terre payable par tiers, à un, deux et trois ans de crédit également à compter du jour de la vente.

Les acquéreurs des esclaves et de la terre fourniront des billets par coupons endossés à satisfaction, portant hypothèque et payables au bureau du greffier de la Cour des Preuves de ladite paroisse.

Les frais d'actes de vente, d'hypothèque et de mainlevée à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 26 mai 1838.

T. LE BLANC,

29 mai—St. Lpa juge.

A LOUER—Une maison à la Passe à Christiane convenable pour une famille pour l'été. S'adresser à J. Brunet, rue St Claude, entre Dumaine et St. Philippe. 8 juin—15

AVIS—Les personnes qui doivent sur comptes à la succession du docteur Charles Isidore Chalupt, sont priées de les payer à M. J. L. Engleheim, qui est autorisé par nous à leur en donner quittance.

L. Deloche et F. Corréjolles, exécuteurs testamentaires du docteur C. I. Chalupt. 7 juin—10

MR. F. KROLL, professeur de musique, se proposant de fixer son séjour à la Nouvelle Orléans, informe respectueusement le public, qu'il professera le violon, la guitare, ... et la clarinette. S'adresser chez Messrs. Nickels & Brecart, et F. E. Benoit, rue de Chartres, ou à son domicile rue de Bourgogne, No. 77 5 juin—37

LIBRAIRIE FRANCAISE.

ALFRED MORET,

Rue Royale, No. 139.

REÇU par l'Augusta du Havre,

Lettres sur l'Amérique par Michel Chevalier.

Physiologie du goût par Brillat Savarin.

Mémoires du Diable par F. Soulié 2 vol. 8o.

Œuvres de Mme. de Staël 3 vol. 8o. avec gravures.

"	complètes de	Fénélon 3 vol. 8o	
"	"	de Rabelais 1 vol. 8o	
"	"	de J. J. Rousseau 4 vol. 8o	
"	"	de Voltaire 13 vol. 8o	
"	"	de ... De Sévigné 1 vol. 8o.	
"	"	de Plutarque 2 vol. 8o	
"	"	de Lord Byron 11 vol. 8o	
"	"	de Cooper 14 vol. 8o	

Dulaure, histoire de Paris 10 vol

Révolution française par Thiers 10 vol. 8o

Voyage en Amérique 1 vol 8o

La France Pittoresque 3 vol. 8o

La Suisse 1 vol. 8o

L'Italie Pittoresque 1 vol. 8o

Poésies ... par Dupin 11 vol. 8o

Rayer, maladie de la peau 3 vol. et atlas.

Cruveilhier, Anatomie ... 3 vol. et atlas.

Raspail, Physiologie végétale 2 vol. et atlas.

Dutrochet, mémoires ... végétaux 2 vol. et atlas.

Geoffroy, histoire des monstruosités 3 vol. et atlas.

Broussais, Phrénologie 1 vol.

Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie 15 vol. 8o

Cruveilhier, Anatomie descriptive 2 vol. 8o

Richard & Drapiez, éléments de Botanique 1 vol. 8o

Une collection complète de tout ce qui a paru sur la Médecine homœopathique.

Paroles d'un Croyant quand il était croyant, par Lamennais.

Le livre du peuple par Lamennais.

16 juin—3 ALFRED MORET.

NOUVEAUTES ET LITTERAIRES.

REÇU de Paris et Bruxelles: Œuvres complètes de Voltaire, Rousseau, Rollin, Volney, Chateaubriand, Mad. de Staël, Balzac, Alex. Dumas, Tressan, Pigault Le Brun etc.

Victoires et Conquêtes des Français, 31 volumes et Atlas, Barante, Histoire des Ducs de Bourgogne, révolution française par Thiers, id. Mignet, Bossange, complet, 6 livr. de Luxe, exemplaire d'Ouvert, 5 vol. Gil Blas, belle édition de Paulin 1 vol. 8o gravures ... Répertoire du théâtre Français, 256 vol. in 18o. pour $100. Société des ... 2 vols 8o ... George Sand ... Balzac. Robinson. Don Quichotte ... Le Bon Jardinier. La Cuisinière de la ville et de la campagne et un assortiment général de livres Français.

F. JOHNS & Co

Encoignure des rues St. Charles et de la Commune. 19 juin—13

Ventes à l'Encan:

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain 23 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St Louis, UN LOT DE TERRE situé au faubourg Tremé, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Ma... sis. Il existe sur ce lot de terre une superbe MAISON en briques de quatre appartemens à feu, couverte en ardoises, galerie vitrée, deux cabinets hauts avec caves dessous; les appartemens et la galerie sont lambrissés et plafonnés; deux chambres au grenier aussi plafonnées, recevant le jour par 4 lucarnes; une cuisine en briques à étage de 4 appartemens, couverte en ardoises; un puits en briques, latrines doublées en briques couvertes en ardoises, cour briquetée. Le tout libéré il y a environ 2 mois; cette propriété n'aura pas besoin de réparation de plus ... années; elle est distribuée de manière à recevoir deux locataires, ayant deux entrées par la rue des Marais. Les appartemens du côté de la rue St. Philippe reçoivent le jour par deux grandes fenêtres sur le corridor de la maison voisine; cette servitude appartient à la maison et rend ces deux chambres très agréables. La maison principale est assurée pour $5,000, les cuisines pour $1,000, à raison de 3/4 pour cent par la compagnie du théâtre d'Orléans, l'acquéreur jouira de cette assurance jusqu'à janvier prochain.

Le présent locataire paie $50 par mois; si l'acquéreur jugeait convenable de diviser cette maison par une cloison, il pourrait facilement louer chaque logement $30 par mois. Cette propriété a été bâtie il y a environ trois ans par la compagnie des Architectes du 3e. district; les ... sont payées.

Conditions: 1/3 comptant, 1/3 à 6 mois et 1/3 à 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; si les billets n'étaient pas payés à échéance ils porteraient un intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans pour cela autoriser l'acquéreur à en retarder les paiements. Les personnes qui voudraient faire un placement très avantageux ne pourraient pas trouver une meilleure occasion 19 juin—5

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 30 juin, à 4 heures précises de l'après midi, dans la maison occupée ci-devant par M. C. Octave Livaudais, située rue des Ursulines, entre St. Claude et Tremé, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 juin courant, à la requête de M. Jacques François Ernest Livaudais curateur de son fils sus-nommé,

Tous les objets, meubles meublant, argenterie, linge de table et de lit, fusil de chasse, pistolet, porte-tard et divers autres articles.

Conditions comptant. 19 juin—3,25,30

PAR HEWLETT & CENAS

IL sera vendu mercredi, 20 du courant, à cinq heures et demie, sur la Levée près du chemin à ornières. 385 yardes pierres à paver, échantées, du York laissé, arrivées par le Robert Morris, de Liverpool.

Conditions à la vente. 19 juin—2

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu jeudi prochain, 21 du courant, à midi, à la Bourse de Cité,

Le mulâtre EASTON, âgé d'environ 35 à 40 ans; il est excellent jardinier, et est dans le pays depuis son enfance, il est garanti de tous les vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, not. pub. 18 juin—4

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu Mercredi, 20 du courant, à 4 heures précises de l'après midi, à la presse à coton du faubourg Marigny, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

La cargaison du navire Franklin, capitaine Sturges, expédié de ce port pour le Havre, consistant en

1124 balles de coton,
109 boucauds de tabac,
35 billes de cèdre,
25 ... d'indigo,
2 barils et demi de cire.

Le tout avarié à bord du dit navire, rentré en détresse dans ce port. 19 juin—3

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu mercredi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Cité,

Le mulâtre ALICK, âgé d'environ 24 ans, bon palfrenier, cocher, et domestique de maison et un peu cuisinier, s'étant absenté, les titres et la santé de cet esclave sont seulement garantis.

Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé par devant W. Y Lewis not. pub 18 juin—3

PAR FERNANDEZ & WHITING

LUNDI 25 de juin, à la Bourse de Cité, il sera vendu, à midi précis, pour compte et à la folle enchère de M. Seraphin Boudait qui n'a pas conformé à l'adjudication faite par les ... encanteurs le 16 avril 1836, un lot de terre situé derrière cette ville, désigné par le no. 117 du plan fait par Bringier, arpenteur général, en date du 26 juillet 1836, et déposé en l'étude de L. Féraud notaire, ... lequel plan le dit lot mesure au pied français 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 100 pieds de profondeur et 167 pieds 3 pouces, bornant entre lignes parallèles jusqu'à la rue St. Pierre où le dit lot mesure 30 pieds de face à la dite rue

Conditions au moment de la vente. 6 juin.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 27 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis,

UNE TERRE, mesurant 15 arpents 18 pieds de face à la rive droite de la rivière Ouacha, s'étendant en profondeur jusqu'au bayou Parrott; bornée d'un côté sur la propriété actuellement ou ci-devant Vincent Perrin, et un Champagne et de l'autre par celle de Theodore ... Bouté.

Conditions—L'acquéreur se chargera de payer un billet de $3160, qui échoit le 24 février prochain, le surplus à un et deux ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par T. Seghers, not. pub aux frais de l'acquéreur. 16 juin—3 3,a

Vente de syndic.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu lundi, 25 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St. James, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville d'Orléans, sous la date du 21 mai 1838, et de la surveillance de M. Jacques Cassou, syndic, les meubles de maison ci-après décrits, abandonnés par le dit failli à ses créanciers:

14 chaises, 2 tables, 1 side board, un armoire.

Conditions comptant. 14 juin—10

PAR HEWLETT & CENAS

Vente en séparation.

IL sera vendu samedi, 23 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis,

DEUX LOTS DE TERRE DE VALEUR, situés dans le Faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, dans l'ilot compris entre les rues Vieille Levée, N..., et Religieuses et Ste. Marie, désignés par les Nos 1 et 8 de l'ilet No 10, sur un plan dressé par J... Pilié, arpenteur de la ville, daté du 23 mars 1829, et annexé à un acte passé en l'office de T. Seghers not. pub en cette ville, sous la date du 9 juin 1838

Le lot No 1, mesure 60 pieds de face à la rue Vieille Levée, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Joseph Murray, et de l'autre côté par le No 2 et sur le derrière par le lot No 8.

Le lot No 8, mesure 60 pieds de face à la rue des Religieuses, sur une profondeur de 120 pieds, aboutissant sur le derrière au dit lot No 1, le tout mesure française.

Conditions: 1/3 comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Edward Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs. 16 juin—11

Propriété de valeur à la Passe Christian

PAR M BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 23 du courant à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, ce superbe morceau de terre, situé sur les bords du lac, et connu sous le nom de Chimneys. Cette propriété est très élevée et se trouve à 15 ou 20 pieds au dessus du niveau du lac, et est bien boisée d'arbres, tels que magnolias, chênes, "hickory" &c. &c. cette terre est sans exception, l'une des plus belles situations dans le sud pour y faire une résidence d'été. Les bains de mer si salutaires offrent toutes espèces d'agrément. Le lac abonde en poisson de toutes les descriptions, et en face de la propriété il se trouve une source perpétuelle d'eau délicieuse

La saison présent et respectant sans cesse devant cet endroit en se rendant à la Mobile, ce qui procure tous les facilités au débarquement des passagers pour l'agrément desquels un warf s'étendant de 1000 pieds dans le lac, a été construit. A ses grands avantages il est bon de mentionner que de grandes améliorations se font dans les environs de cette propriété, par la compagnie de la ville du Mississippi, dernièrement incorporée par le dit Etat et ses bâtisses ou cédérables, tels que Hôtel; collège &c. sont maintenant en construction, ne laissant aucun doute que les propriétés situées dans ces environs doivent nécessairement augmenter de valeur, et produire aux acheteurs des résultats avantageux.

Cette propriété sera vendue en lots par demi arpent faisant face aux bords du lac, sur environ 30 à pentes de profondeur. Les améliorations consistent en cinq maisons comme il est ci-après désigné.

No 2. Une maison neuve bâtie en bois mesurant 28 pieds de face, sur 22 pieds de profondeur ayant un passage au milieu, et trois ... une galerie sur le devant, cheminées en ... le tout entouré de pieux ...

Le No 8 contient les mêmes améliorations que le No 2

Les No 17 et 19 formant un arpent de face sur ... huit ... bâtiment maison en bois, contenant deux appartemens, galerie sur le devant, ... en briques et bien entourées, seront vendus ensemble. En face de cette propriété, il est ouvert une source pétrole de la meilleure eau; et le warf ... en face de ces lots sera également vendu ... On peut tirer de grands revenus de cette propriété en fournissant du bois aux bateaux à vapeur.

No 22 a les mêmes améliorations que les Nos 2 et 8

No 31 contient une maison neuve en bois ... appartemens, galerie devant et derrière cheminées en briques &c.

Le tout entouré et ayant de superbes arbres ... avantage. Cette propriété a été ... de manière que ... et ...

Les titres de ces propriétés ... des Etats Unis par acte spécial du congrès, ... Le plan en est exposé à la Bourse St. Louis.

... un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés ... hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés ... Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Aussi—A la même heure, ... il sera vendu ... LOTS DE TERRE DE VALEUR ... faubourg Delord, et TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Franklin ... Actions de la Compagnie d'assurance ... 16 juin—9

A VENDRE—Une certaine quantité de Bois situé dans la commune ... de Mandeville, les lots ... mesurant ... pieds français ... sur ... cinq cents pieds; ils sont quinze pieds de l'élévation du ... à vingt pieds au dessus du niveau du lac, les lots ... éloignés par différentes mesures du ... et le petit Castine Bayou. Les prix de chaque lot ... trois cents piastres, et les conditions ... ceux qui désireraient visiter ces lots, ... s'adresser à Mr. L. Coquillon, résidant à Mandeville.

15 juin—3m E. MARIGNY.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fine ... au ... par baril, d'après le tarif, les boulangers ... seront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 18 du courant, 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt quatre onces, c'est à dire, quatre onces à l'once ...

Ville Orléans, 16 juin 1838

16 juin C. GENOIS, maire.

VINGT caisses vieux cognac ayant droit au draw-back, à vendre par les soussignés

JULES LUCAZE & Co.

16 juin—6 73, rue Royale, entre Conti et Bienville

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par SCHMIDT & WERNER,

18 juin 80, rue Bienville